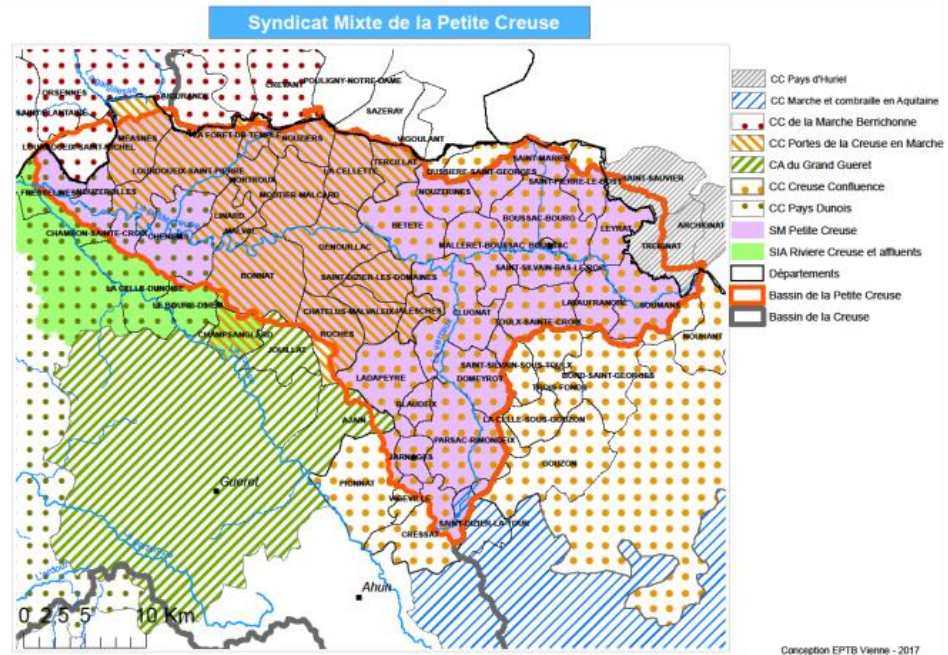


Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Petite Creuse 2021-2026



Contexte

- Situé au nord est du Département de la Creuse
- 850 Km².
- 1 100 km de cours d'eau.
- 4 Communauté de Communes + 3 périphériques
- 1^{ère} dynamique d'actions lors d'un premier CTMA (2015-2019)



En 2018 : Gouvernance: : Création du SMBPC, facilitant la mise en place d'un futur programme.

2019 / 2020 : Bilan du premier CTMA

2020 : Elaboration du CT Petite Creuse sur les bases de l'état des lieux préalable du SDAGE + Connaissance du Territoire + Implication des élus + adaptation aux changements climatiques.

Principales problématiques

- **Une problématique « hydrologique majeure »**

En partie naturelle (zone de socle), mais accentuée par la dégradation des zones humides, l'interception des flux par les plans d'eau et l'altération morphologique de certain cours d'eau. Mis en avant par l'année 2019.

- **Une dégradation importante des berges et du lit mineur provoquant le départ de matériaux et le colmatage du lit**

Problématique d'accès direct des bovins aux cours d'eau et impact potentiel des transferts des bassins versants.

- **Des discontinuités écologiques**

Présence importante d'étangs, de seuils et d'embâcles : colmatage du lit et la libre circulation des sédiments et poissons est fortement perturbée.

- **Une mauvaise gestion de la végétation des berges**

PRIORISATION

Critères de priorisation : Etat des lieux SDAGE

- Ecart au bon état : sur les masses d'eau où les actions feront basculer vers le bon état rapidement.
- Enjeux forts et prédominants sur certaines masses d'eau.
- Prise en compte des points bloquant une évolution favorable sur la masse d'eau.
- Reprise de masses d'eau identifiées dans d'autres stratégies (ex bassin Bérour AEP).
- Choix politiques des collectivités sur les thématiques à traiter : cohérence territorial, problématique hydrologie, travail sur les têtes de bassin...

PRIORISATION

Les sources du bassin de la Petite Creuse :

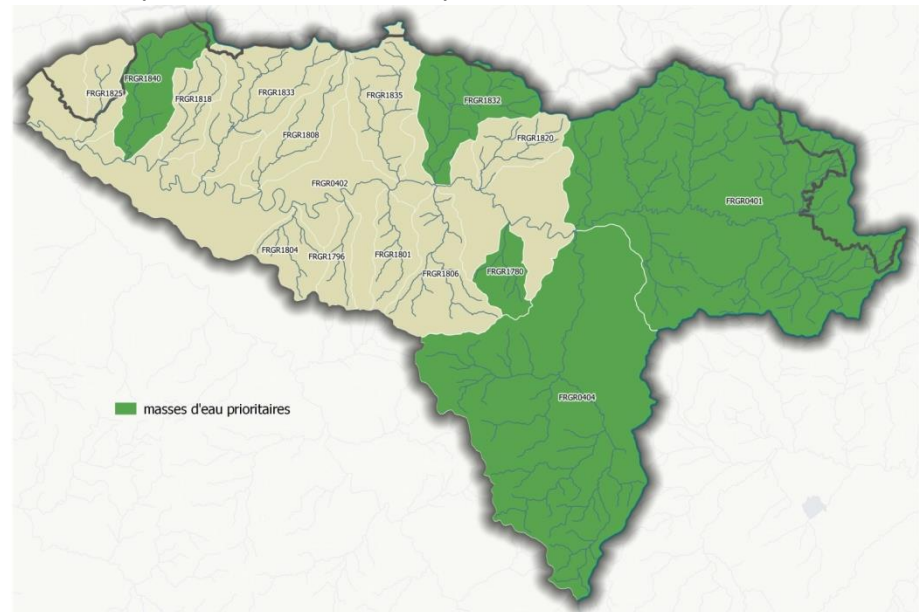
- Petite Creuse amont, qui comprend en outre un enjeu eau potable
- Verraux

Sur ces deux grandes masses d'eau, une sélection des sous bassins versants est nécessaires afin d'optimiser les actions.

Trois masses d'eau inscrites prioritaires au programme de mesures du Sdage :

(bassins versants de taille modérée pour lesquels il semble possible de reconquérir le bon état à l'échéance des 6 ans du programme)

- Chez Pendu
- Cellette
- Lavaud



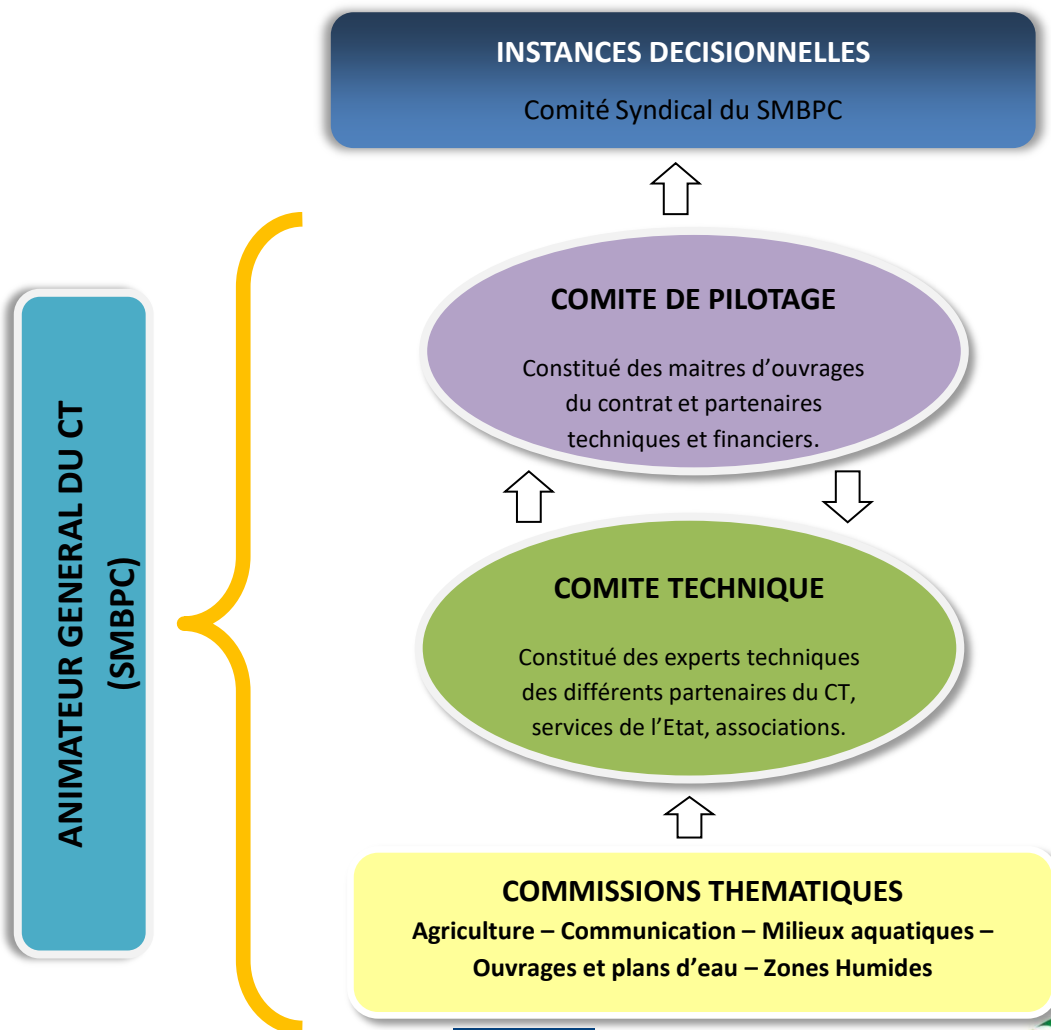
Stratégie

PILOTAGE, GOUVERNANCE & PARTENARIAT

- Un programme d'actions co-construit entre les partenaires afin d'identifier les différentes problématiques et d'intervenir sur l'ensemble des paramètres déclassant à l'échelle du bassin versant
- Actions concentrées sur les bassins jugés prioritaires.
- Communication et animation auprès des propriétaires pour une appropriation des projets.
- Un programme de suivi pour analyser précisément l'impact des actions menées.
- Programme piloté en concertation, cohérence et complémentarité avec les autres démarches traitant de la gestion de l'eau mise en œuvre sur le territoire (Re-Sources sur le bassin des Martinats et élaboration du SAGE Creuse)
- Ce travail préalable de co-construction est décliné en phases opérationnelles en s'appuyant sur des commissions de travail par thématique, comités techniques et comités de pilotage.

Stratégie

PILOTAGE, GOUVERNANCE & PARTENARIAT



Stratégie et Feuille de Route HYDROLOGIE

- **Amélioration de la connaissance : Déterminer des débits écologiques et adapter la gestion quantitative.**

Articulation avec l'étude HMUC du bassin de la Creuse

- **Préserver et gérer des zones humides**

Partenariat avec le CEN sur la base de diagnostics et maîtrise foncière.

- **Réduire la pression, l'interception des flux et l'impact de certains plans d'eau**

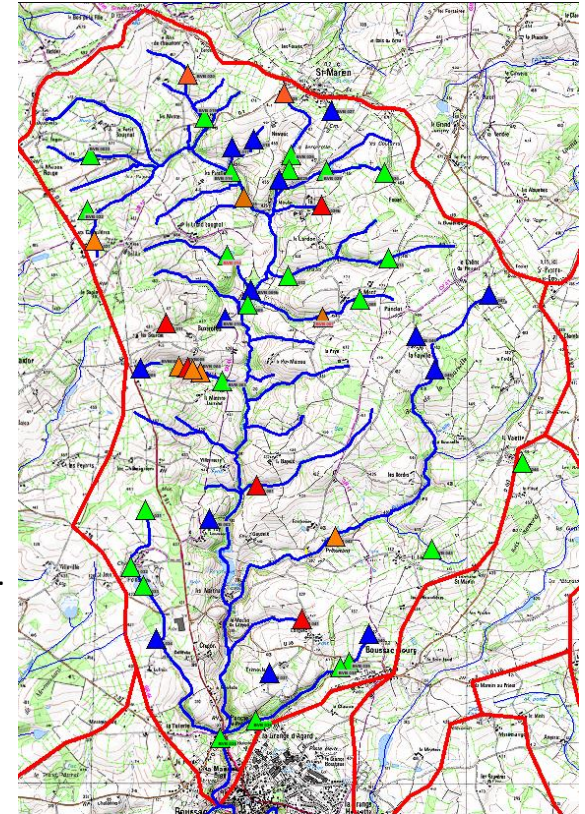
Diagnostics à l'échelle de sous-bassins versants prioritaires et médiations sur plans d'eau prioritaires

Partenariat avec les services de l'Etat.

- **Animer une vigilance collective sur le territoire**

Stratégie et Feuille de Route HYDROLOGIE

- **Animation volet « plan d'eau ».**
- Mise en place d'une commission spécifique et d'un COTECH,
 - Experts : DDT, Chambre d'Agriculture, CEN ...
- Élaboration d'un plan d'étude et d'un protocole.
 - Déterminer le rôle de chacun des partenaires : « qui fait quoi » ?
- Visite de chaque ouvrage.
 - Inventaire de chaque ouvrage
- Evaluation cas par cas de chaque ouvrage
 - Évaluation de l'impact en fonction du type d'ouvrage, de ses équipements et de sa position sur le sous bassin versant et sur le bassin versant.
- Priorisation des ouvrages et des actions.
 - Ouvrages où une action est déterminante pour le bassin, évaluation de réussite.
 - Réalisme des actions : temps et moyens.
 - Action purement réglementaire ou médiation.
 - Étude des possibilités de leviers financiers.
- En parallèle, étude avec sondes thermiques sur plan d'eau témoin.
 - Besoin d'arguments scientifiques spécifiques au territoire.



Stratégie et Feuille de Route CONTINUE & MORPHOLOGIE

- Continuité écologique sur les petits ouvrages.
 - Suppression des ouvrages artisanaux (buses mal callées, micro seuil...)
- Morphologie
 - Agriculture : limitation de l'impact du bétail sur la qualité des eaux et la morphologie + évolution des pratiques culturales
 - Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles importants.
 - Animation du Volet « Plan d'eau ».
- Communication et sensibilisation
 - Actions essentielles en collaboration étroite avec les acteurs du territoire et notamment la Chambre d'Agriculture.
- Coordination
 - 4 maîtres d'ouvrage :
 - Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse
 - Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle aquitaine
 - Chambre d'Agriculture de la Creuse
 - Fédération de Pêche de la Creuse

Stratégie et Feuille de Route CONTINUE & MORPHOLOGIE

- **Travail à l'échelle d'un sous Bassin Versant :**
- **Protocole**
 - Réunir l'ensemble des partenaires pour établir le plan d'action sur un territoire précis.
 - Rencontre de l'ensemble des exploitants et acteurs du territoire.
 - Concertation avec les exploitants et acteurs des possibilités d'aménagements en fonction des problématiques et des méthodes d'exploitation.
 - Il est important d'obtenir l'adhésion des exploitants pour un suivi des aménagements.
- **Mobilisation de tous les partenaires sur un même territoire cohérent**
 - CEN : pour des projets sur zones humides, et gestion par un exploitants (achat et plan de gestion).
 - Chambre d'Agriculture de la Creuse : contact privilégié auprès des exploitants, diagnostic d'exploitation pour définir les possibilités de gestion.
 - Le SMBPC pour la coordination, la médiation et la mise en place des aménagements concertés.
- **Validation**
 - Validation des actions en Comité Technique, puis en comité de pilotage
 - Mise en place d'un protocole de suivi spécifique au territoire.

MERCI